



Europäisches Patentamt
European Patent Office
Office européen des brevets



Numéro de publication : **0 433 099 A1**

(12)

DEMANDE DE BREVET EUROPEEN

(21) Numéro de dépôt : **90402659.8**

(51) Int. Cl.⁵ : **A47C 17/04**

(22) Date de dépôt : **26.09.90**

(30) Priorité : **01.12.89 FR 8916425**

(43) Date de publication de la demande :
19.06.91 Bulletin 91/25

(84) Etats contractants désignés :
BE CH DE DK ES FR GB IT LI LU NL SE

(71) Demandeur : **Boussaroque, Bertrand Jean**
163, Boulevard Clémenceau
F-59700 Marcq en Barœul (FR)

(72) Inventeur : **Boussaroque, Bertrand Jean**
163, Boulevard Clémenceau
F-59700 Marcq en Barœul (FR)

(74) Mandataire : **Lepage, Jean-Pierre**
Cabinet Lemoine & Associés 12, Boulevard de
la Liberté
F-59800 Lille (FR)

(54) **Canapé de salon.**

(57) L'invention est relative à un siège tel que canapé, fauteuil, banquette de salon, qui trouvera notamment son application chez les fabricants de mobilier.

L'invention concerne la transformation des sièges de ligne esthétique basse en des sièges confortables. Pour cela, le dossier (3) du siège (1) comporte des têtes (8) articulées qui peuvent soit se déployer verticalement pour offrir une zone d'appui à l'ensemble du dos et un repose tête pour l'occupant du siège, soit se rabattre contre le dossier (3) pour s'escamoter et respecter la ligne esthétique du meuble.

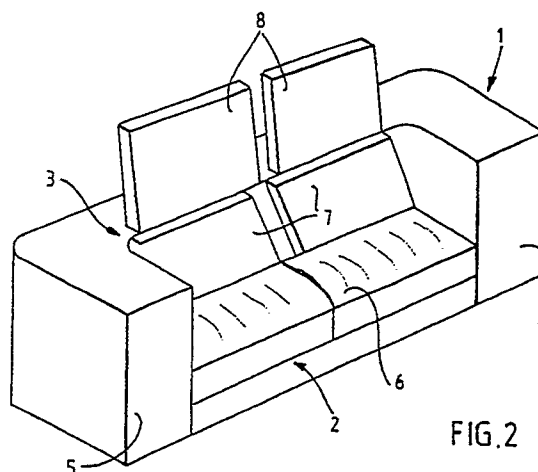


FIG. 2

EP 0 433 099 A1

CANAPE DE SALON

L'invention est relative à un siège, tel que fauteuil, canapé, banquette de salon ou salle de réunion. Elle trouvera notamment son application chez les fabricants de mobilier.

Quoique l'invention ait été plus spécialement développée dans le cadre de la fabrication de canapés ou divans à usage domestique, elle pourra également facilement s'étendre aux sièges en général qui comportent au moins un dossier.

Les fabricants de mobilier sont confrontés à deux problèmes. D'une part, ils doivent proposer à leur clientèle des produits esthétiques qui peuvent bien entendu être de différents styles et d'autre part, ces ensembles doivent être fonctionnels et confortables. Il s'avère dans la pratique que ces deux objectifs sont parfois difficiles à concilier.

En général, l'esthétique prime. En effet, il s'agit du premier élément pris en considération par l'acheteur qui, dans un premier temps, examine ce qui lui est proposé. Il faut également que l'achat cadre avec le style de la pièce et par conséquent, l'acheteur est plus ou moins guidé dans son choix, d'autant plus que bien souvent il vient chez le commerçant avec déjà en tête une idée du style qu'il recherche.

En ce qui concerne les sièges, le style ancien les voulait relativement hauts pour être confortables et cela s'harmonisait relativement bien avec les constructions de l'époque pour lesquelles les pièces étaient de grandes dimensions et hautes.

Avec les meubles contemporains, le style moderne cadre plus avec les habitations fonctionnelles connues de nos jours. Les appartements et même les maisons offrent des pièces de relativement petites dimensions et surtout sont assez basses en hauteur de plafond. Par conséquent, les meubles modernes ont une ligne plus ramassée. Les formes sont arrondies pour donner une impression de moelleux et de confort. En général, pour la fabrication, on utilise une armature bois ou métallique rembourrée de mousse de polyuréthane et recouverte d'un tissu de garniture amovible pour être nettoyé. Le style moderne se prête tout à fait à la fabrication de canapés lits. Il s'agit d'un canapé dont l'assise est déployable pour former un lit ou qui cache un sommier escamotable. C'est une caractéristique très intéressante, fort recherchée de nos jours pour disposer d'un lit d'appoint.

L'emploi des rembourrages en mousse de polyuréthane permet de bénéficier d'un siège confortable au niveau de l'assise qui peut d'ailleurs être renforcée par un fond à ressorts, à lattes ou autres éléments élastiques.

Il s'avère cependant que ce style de mobilier contemporain manque de confort lors d'une utilisation prolongée. Par exemple, lorsque le canapé ou le fauteuil est utilisé pour regarder un programme de télé-

vision dans l'intimité familiale, le dossier relativement bas du meuble constitue un inconvénient car il y a un mauvais maintien de la partie haute du dos qui ne peut se reposer sur un élément d'appui. Le deuxième élément d'inconfort est la pente relativement droite du dossier. Il est en effet plus confortable de pouvoir s'allonger quelque peu sur le siège plutôt que d'avoir le dos droit.

Certains fabricants de meubles ont spécialement conçu des sièges confortables pour personnes âgées, où les défauts cités précédemment ont été éliminés. Pour cela, d'emblée le siège dispose d'un dossier très haut pour offrir à l'utilisateur non seulement un appui pour le dos mais également pour la tête. Ensuite, l'assise est montée sur glissière pour disposer d'au moins deux positions. L'une est droite, auquel cas l'assise est enfoncée dans le siège et le dossier est droit. Avec l'autre position, l'assise se déplace vers l'avant du siège et le dossier s'incline pour suivre le mouvement de l'assise, ce qui permet de disposer d'une position dans laquelle la personne est plus allongée.

Sur le plan du confort, ce type de siège offre toute satisfaction ; par contre, en ce qui concerne l'esthétique, cela est beaucoup plus discutable. En effet, le dossier est très haut et donc le siège ne s'intègre pas facilement dans un cadre moderne. Il faut également souligner que ce type de meuble est très lourd car il met en jeu une mécanique importante utilisant de nombreuses glissières et ressorts de compensation. En conclusion, il s'agit d'un meuble très onéreux, lourd et encombrant et qui, en conséquence, ne peut intéresser qu'une clientèle limitée.

Le but de la présente invention est de présenter un siège tel qu'un canapé, compatible avec les contraintes contemporaines de l'esthétique moderne, c'est-à-dire une ligne basse qui peut se transformer pour devenir confortable, c'est-à-dire offrir aux utilisateurs un dossier qui s'étend tout le long du dos et également un repose tête, le dossier déployé étant incliné pour permettre une position plus allongée de l'occupant.

Il s'agit par conséquent d'un meuble tout à fait esthétique lors de réception ou lorsqu'il est inutilisé, qui peut se transformer en un siège confortable dans un cadre familial pour, par exemple, regarder la télévision.

Il faut souligner que cette capacité de transformation selon la présente invention est totalement compatible avec la conversion canapé lit. Il s'agit d'une option supplémentaire.

Un autre avantage de la présente invention est qu'elle est totalement invisible lorsque le canapé est en position dite "esthétique" pour ne pas nuire à la ligne. Par ailleurs, la transformation nécessaire pour

bénéficier des caractéristiques de l'invention n'alourdit pas le siège et demeure relativement peu coûteuse, ce qui n'handicape pas le prix du produit.

Le siège, tel qu'un canapé, qui intéresse les fabricants de mobilier, comprend une armature rembourrée formant une assise, un dossier et éventuellement des accoudoirs, garnis de coussins, il est caractérisé par la présence de moyens escamotables qui, lorsqu'ils sont mis en place, procurent un confort au canapé ou au siège en rehaussant le dossier pour offrir une zone d'appui à l'ensemble du dos et également un repose tête, ceci sans nuire à l'esthétique dudit siège lorsque les moyens sont escamotés.

L'invention sera mieux comprise à la lecture de la description suivante, accompagnée de dessins en annexe, parmi lesquels :

- la figure 1 schématise un canapé de salon vu selon sa ligne esthétique,
- la figure 2 représente le canapé de salon de la figure 1 lorsque les éléments de confort sont déployés,
- la figure 3 montre en vue de coupe le déploiement de la tête,
- la figure 4 schématise en vue transversale le canapé de salon de l'invention avec la tête repliée,
- la figure 5 montre le canapé de salon de l'invention lorsque la tête est déployée et le coussin de dossier incliné,
- la figure 6 montre l'utilisation des coussins d'accoudoirs comme coussins de repose tête,
- les figures 7a et 7b schématisent un mode de réalisation de la présente invention, dans lequel les têtes comportent en outre un coussin d'appui tête respectivement en position déployée et en position repliée,
- les figures 8a et 8b montrent une variante d'exécution de la figure 7, équipée d'un coussin cale-reins, respectivement en position déployée et en position repliée,
- la figure 9 montre une variante d'exécution dans laquelle la tête est glissée dans l'épaisseur du dossier,
- la figure 10 montre une autre variante dans laquelle la tête peut être fixée sur le dossier du canapé à différentes positions réglables en hauteur.

La présente invention vise un siège tel qu'un canapé, fauteuil, banquette de salon ou de salle de réunion, qui trouvera notamment son application chez les fabricants de mobilier.

Plus généralement, l'invention peut parfaitement être appliquée à tout siège pourvu qu'il soit muni d'un dossier.

Lorsque différents objectifs doivent être atteints, parfois certaines incompatibilités dans les caractéristiques requises surgissent. C'est le cas notamment avec les éléments de mobilier lorsqu'ils doivent

répondre à certains critères esthétiques de style et à une recherche de confort.

Les meubles contemporains ont tendance à avoir une ligne basse ramassée pour s'accorder avec les pièces à faible hauteur de plafond des maisons actuelles. Malheureusement, ceci ne peut être atteint qu'en fabriquant des meubles dont le dossier est bas, ce qui empêche d'offrir à l'occupant une surface d'appui moelleuse pour l'ensemble du dos. Ceci constitue un handicap important lorsque le meuble est utilisé dans un cadre familial où l'esthétique ne compte guère mais le confort est important pour, par exemple, regarder des émissions de télévision.

Par contre, les sièges dits "de grand confort", qui bénéficient d'un dossier très élevé et d'au moins une double position d'assise droite ou allongée, sont totalement inesthétiques, très lourds, encombrants et onéreux et se font généralement qu'à une place.

Le but de la présente invention est précisément de mettre en place des moyens sur un siège pour lui conférer tant une esthétique moderne à ligne basse en tout point similaire aux meubles contemporains existants qu'une seconde position confortable où les questions esthétiques sont moins importantes ou différentes quand le grand confort prime.

A titre d'exemple, les moyens de l'invention ont été mis en place sur un canapé contemporain tel qu'illustré à la figure 1 sous le repère (1), quoiqu'ils puissent également être mis en place sur un fauteuil ou tout siège en général équipé d'un dossier.

Le canapé de salon (1) comprend une armature généralement bois ou métallique rembourrée et recouverte d'un tissu de garniture similaire aux fabrications actuelles. Cette armature forme une assise (2) et un dossier (3) encadrés dans le cas présent par des accoudoirs (4 et 5). L'assise (2) et le dossier (3) sont respectivement garnis de coussins (6 et 7).

Comme cela a été choisi intentionnellement à la figure 1, le canapé de salon est de style moderne, c'est-à-dire qu'il présente un dossier très court qui se situe ici au niveau des accoudoirs (4 et 5). Esthétiquement, rien ne laisse supposer que le canapé de salon de la figure 1 renferme les moyens de transformation escamotables de la présente invention.

Lorsqu'ils sont mis en place, les moyens de transformation escamotables de l'invention procurent des éléments de grand confort au canapé tel qu'illustré à la figure 2.

Ces moyens de transformation se présentent sous la forme de têtes (8) faites en une ou plusieurs parties, telles qu'illustrées à la figure 2, qui se déploient à la partie supérieure du dossier (3) pour les rehausser et offrir une zone confortable d'appui à l'ensemble du dos de l'occupant du canapé et également pour lui permettre d'y reposer la tête. Dans l'exemple choisi, les deux têtes (8) illustrées sont indépendantes et peuvent être mises en place individuellement.

Il s'agit d'un canapé à deux places comportant donc deux têtes, l'Homme de l'Art adaptera facilement le nombre de têtes au nombre d'occupants prévus pour le siège.

Un deuxième élément de confort est à souligner lorsque les têtes (8) sont déployées, l'inclinaison des coussins de dossier (7) est plus forte. En effet, parallèlement à la mise en place des têtes (8), on obtient une inclinaison supplémentaire des coussins (7) qui favorise l'adoption d'une position plus allongée pour l'occupant parce que l'épaisseur de dossier est par exemple réduite de moitié.

A la figure 3 est schématisée la mise en oeuvre des moyens de transformation qui se présentent sous la forme d'une tête (8) repliable sur le dossier (3). Il faut souligner que la tête (8) est de préférence articulée autour de la partie médiane supérieure (9) du dossier (3), ce qui permet au tissu de garniture d'être tendu et de recouvrir parfaitement le dessus du dossier lorsque la tête (8) est rabattue contre le dossier (3). Au contraire, lorsque la tête (8) est déployée, le tissu de garniture se replie entre la tête et le dossier sans se froisser. Dans l'exemple choisi, tête (8) et partie supérieure du dossier (3) ont même épaisseur, ce qui justifie le choix de la partie médiane pour le pliage, toutefois cette caractéristique ne constitue pas un impératif.

La tête (8) est arrêtée dans sa position déployée par une butée élastique de préférence. Ceci permet d'obtenir une modification de l'inclinaison de la tête (8) lorsque l'on s'appuie dessus, ce qui constitue un élément de confort additionnel.

La butée élastique s'obtient très facilement par compression du rembourrage superficiel du dossier (3) et de la tête (8).

Les moyens de transformation de l'invention se présentent également sous la forme d'un coussin (7) de dossier articulé par rapport au coussin d'assise (6), c'est-à-dire susceptible d'être incliné. Par ailleurs, le coussin de dossier (7) comporte une butée supérieure (10) mobile. Ainsi, selon la position d'appui de la butée supérieure (10), le coussin (7) peut plus ou moins s'incliner.

La figure 4 illustre en vue de coupe transversale les différents éléments du canapé de salon selon l'invention. Le coussin (6) d'assise est lui-même fixé par une arête (11) sur l'avant du canapé (1). Le coussin de dossier (7) est solidaire par une arête (12) au coussin d'assise (6), ce qui lui permet de s'articuler par rapport à ce dernier, pour faire lit par exemple. Les articulations dont il est question sont de type textile, de préférence il s'agit d'une fermeture à glissières dont l'un des côtés est solidaire du coussin de dossier (7) et l'autre côté solidaire du coussin d'assise (6). De même en ce qui concerne l'arête (11) de liaison du coussin d'assise (6) sur l'armature du canapé (1), on emploie très souvent une simple charnière textile qui, elle, est invisible. On pourra également utiliser une

fermeture à glissières dont l'un des côtés est solidaire du coussin d'assise (6) et l'autre côté du tissu de garniture du canapé (1). On peut aussi utiliser une bande textile simple cousue à chacune des pièces ou un système de fixation à boucle et crochet ou à pressions à la place des fermetures à glissières.

L'emploi de fermetures à glissières permet le cas échéant de détacher l'élément à nettoyer.

Selon l'invention, la butée du coussin de dossier (7) est constituée par la tête (8), telle qu'illustrée à la figure 4. Dans ces conditions, lorsque la tête (8) est repliée contre le dossier (3), le coussin présente une position plus droite étant donné que la butée d'appui (10) est située en avant.

Par contre, lorsque la tête (8) est déployée, telle qu'illustrée à la figure 5, le coussin de dossier (7) voit sa butée d'appui se déplacer en arrière pour venir en contact jusqu'au dossier (3). Dans ce cas, le coussin (7) se trouve plus incliné. En effet, le coussin d'assise (6) est fixe du fait de sa liaison (11) avec la garniture du canapé et donc l'arête (12) de liaison est également fixe et du fait de la moindre épaisseur du dossier (3) puisque la tête (8) est déployée, le coussin (7) s'incline. Ceci permet à l'occupant de bénéficier d'une position plus allongée.

Le fabricant peut déterminer le degré d'inclinaison du coussin (7) par le choix de l'épaisseur de la tête (8).

Il est à remarquer que cette inclinaison supplémentaire du dossier (7) lorsque le canapé est en position de confort, pousse les occupants à placer un coussin (13) sur la tête (8) tel qu'illustré à la figure 6, pour augmenter le rembourrage du repose tête et améliorer ainsi le confort de la position allongée. Pour ce faire, les occupants prennent un coussin qu'ils ont sous la main et généralement ils utilisent le coussin d'accoudoir qui n'est pas prévu à cet effet. Cela peut être gênant car il aura tendance à se salir plus facilement et par ailleurs, si le coussin est utilisé comme appui-tête, l'accoudoir s'en trouve démunie.

C'est pourquoi selon la présente invention, comme le montre la figure 7, on équipe avantageusement la tête (8) d'un coussin (14), qui est fixé à la partie supérieure de la tête (8) par une liaison souple (15). Cette liaison souple peut être soit une bande textile, une fermeture à glissières, cette dernière solution offrant l'avantage de pouvoir démonter le coussin (14) pour le nettoyer.

Parallèlement, le dossier (3) du siège (1) comporte à sa base un creux (16) dans lequel le coussin (14) peut venir se loger lorsque la tête (8) est rabattue contre le dossier (3), tel qu'illustré à la figure 7a.

Le creux (16) a été judicieusement choisi à la base du dossier (3) car, à ce niveau, le coussin (14) n'a pas à être totalement encastré dans le creux (16), en effet il peut ressortir légèrement et déborder selon l'épaisseur de la tête (8) sans créer de bosse sous

le coussin (7) du dossier.

Par ailleurs, comme le montre la figure 7a, la mise en place du coussin (14) est automatique lors du déploiement de la tête (8). Fixé par la bande (15) à la tête (8), le coussin (14) s'applique de lui-même contre la tête (8). De même, lorsque l'on rabat la tête (8), le coussin (14) vient se placer sous la tête (8) et dans le creux (16) du dossier.

Dans une autre variante de réalisation de la présente invention, telle qu'illustrée aux figures 8, on prévoit en outre un coussin (17) cale-reins.

La figure 8a montre la structure du siège et on retrouve comme dans le mode précédent, une tête (8) articulée en (9) sur le dossier (3) ainsi qu'un coussin appui-tête (14) articulé en (15) sur ladite tête (8). Ces deux éléments (8 et 14) fonctionnent selon le même principe qu'aux figures 7 et on a représenté aux figures 8a et 8b respectivement la position tête sortie et tête et appui-tête repliés.

Cependant, la différence essentielle avec le mode de réalisation précédent réside dans la présence du coussin (17) cale-reins relié sur le coussin d'appui-tête (14) par une bande souple (18).

En position déployée, comme le montre la figure 8a, la tête (8) est dépliée complètement, le coussin d'appui-tête (14) vient reposer sur la tête, et la bande de tissu (18) permet de maintenir le coussin cale-reins (17) dans la position souhaitée pour que le coussin de dossier (7) soit bien maintenu.

En revanche, en position repliée, comme le montre la figure 8b, c'est-à-dire dans une position de non utilisation de la tête (8), cette dernière, au moyen de l'articulation (9), revient dans la position escamotée alors que le coussin de tête (14) revient dans son prolongement sur le dossier (3).

Par gravité, le coussin cale-reins (17) vient se placer dans le creux (16) prévu à la base du siège entre le dossier et l'assise. On peut alors replacer au dessus de l'ensemble des éléments repliés (8, 14) le coussin de dossier (7) qui peut présenter par exemple deux formes différentes, un premier coussin supérieur de section rectangulaire (23) et un deuxième coussin inférieur présentant une partie circulaire (24) susceptible d'épouser une partie du pourtour du coussin cale-reins (17).

Dans les exemples précédents, le mouvement de la tête (8) est un mouvement de rotation, ce qui constitue le mode préférentiel de réalisation de l'invention. Toutefois, d'autres mouvements peuvent être également choisis, tels qu'un mouvement de translation.

On a représenté à la figure 9 un mode d'exécution du dossier (3) dans lequel la tête (8) se glisse dans une fente (19) pratiquée dans l'épaisseur du dossier (3).

Une autre variante est présentée à la figure 10 dans laquelle la tête (8) présente des moyens d'accrochage (20) venant s'adapter à des moyens de

fixation complémentaires (21). Ces moyens (20) ont été prévus à différentes hauteurs pour disposer d'un réglage de la position de la tête (8) en hauteur selon le souhait de l'utilisateur.

A la figure 5, le coussin inférieur (6) est monté sur glissière afin de pouvoir s'étirer en avant dans une position (22) telle que schématisée en pointillés, qui augmente l'inclinaison du coussin de dossier (7).

10

Revendications

1. Siège, tel que canapé, fauteuil, banquette de salon, de salle de réunion ou autre, qui trouvera son application chez les fabricants de mobilier, qui comprend une armature rembourrée formant une assise (2), un dossier (3) et éventuellement des accoudoirs (4 et 5) garnis de coussins (6 et 7), caractérisé par le fait qu'il présente des moyens de transformation escamotables (8) pour offrir à l'utilisateur une zone confortable d'appui à l'ensemble du dos et également un repose tête et/ou une inclinaison du coussin (7) de dossier pour procurer du confort au canapé (1) lorsque lesdits moyens de transformation sont mis en place, sans nuire à l'esthétique de ce dernier lorsqu'ils sont escamotés.
2. Siège, selon la revendication 1, caractérisé par le fait que les moyens se présentent sous la forme de têtes (8) repliables sur le dossier (3) ou translatables.
3. Siège, selon la revendication 2, caractérisé par le fait que les têtes (8) sont articulées (9) sur le dossier (3).
4. Siège, selon la revendication 3, caractérisé par le fait que la tête (8) est arrêtée par une butée élastique.
5. Siège, selon la revendication 1, caractérisé par le fait que les moyens de transformation se présentent sous la forme d'un coussin (7) de dossier articulé par rapport à l'assise (2) et d'une butée (10) supérieure mobile.
6. Siège, selon la revendication 5, caractérisé par le fait que le coussin (7) de dossier est solidaire par une arête (12) du coussin d'assise (6).
7. Siège, selon la revendication 6, caractérisé par le fait que le coussin d'assise (6) est fixé par une arête (11) à l'avant du canapé (1).
8. Siège, selon la revendication 5, caractérisé par le fait que la butée (10) du coussin de dossier (7) est constituée par la tête (8).

9. Siège, selon la revendication 3, caractérisé par le fait qu'un coussin (14) est fixé par une arête (15) à la partie supérieure de la tête (8), ledit coussin (14) étant escamotable dans un creux (16) réalisé à la base du dossier (3) à cet effet. 5
10. Siège, selon la revendication 3, caractérisé par le fait qu'un coussin (17) cale-reins est fixé à la partie inférieure (15) de la tête (8) par une bande de toile (18) dont la longueur lui permet de s'escamoter dans un creux (16) réalisé à la base du dossier (3). 10

15

20

25

30

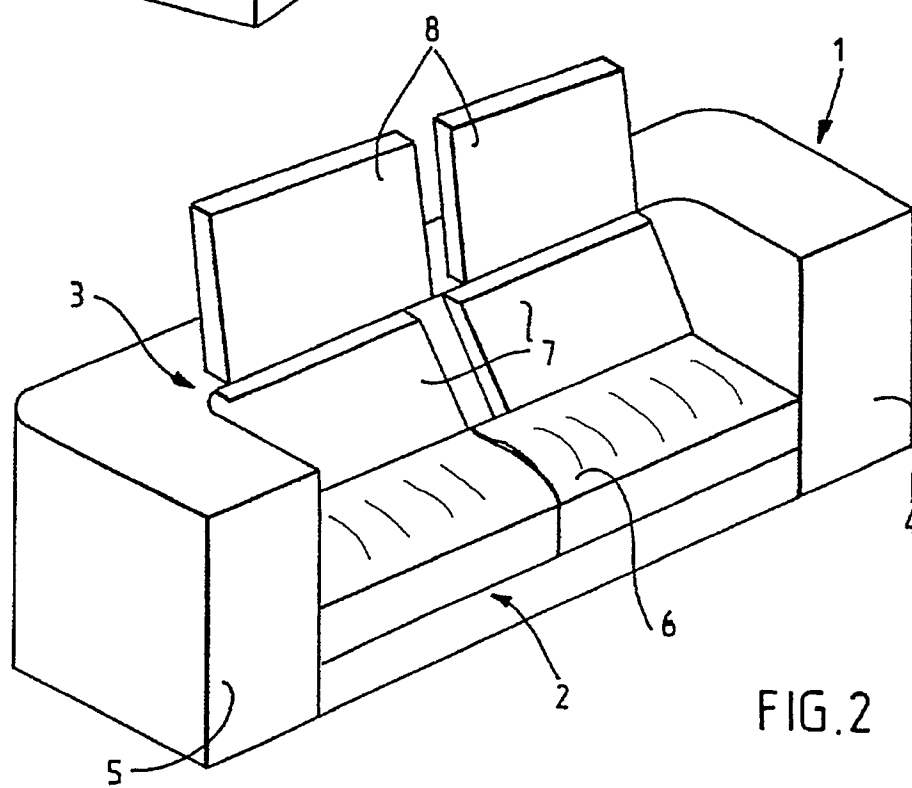
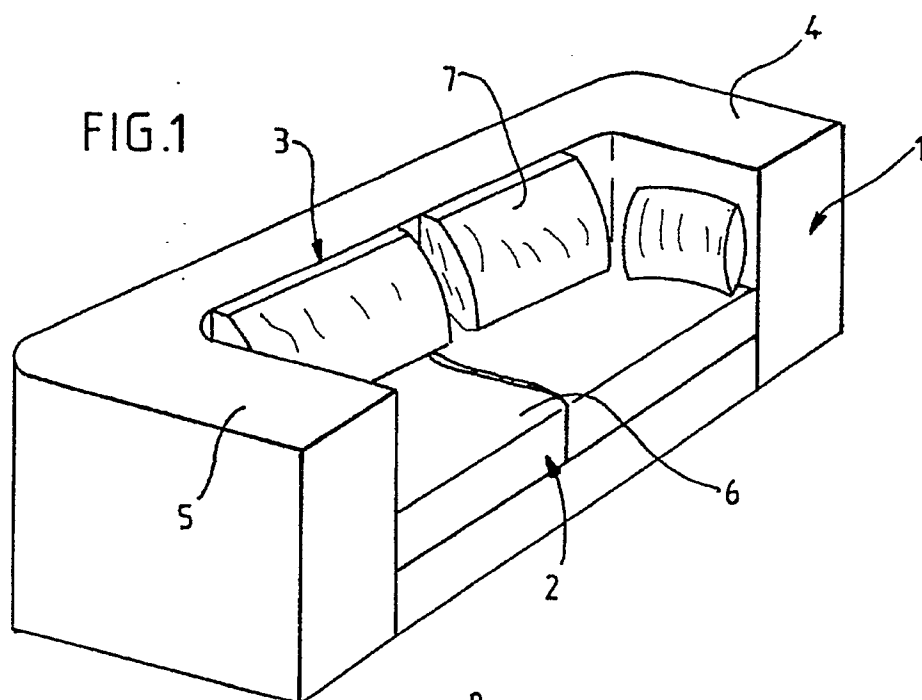
35

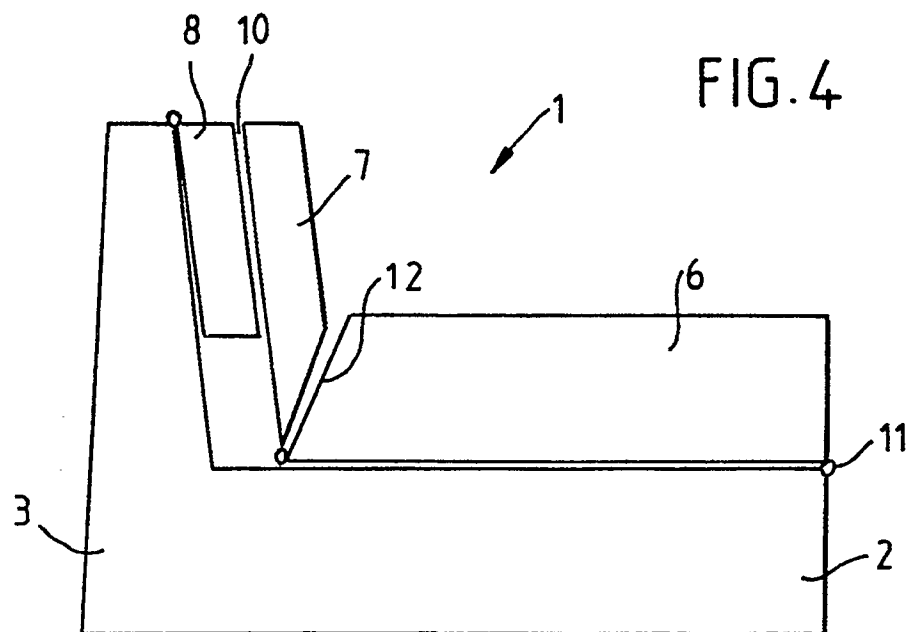
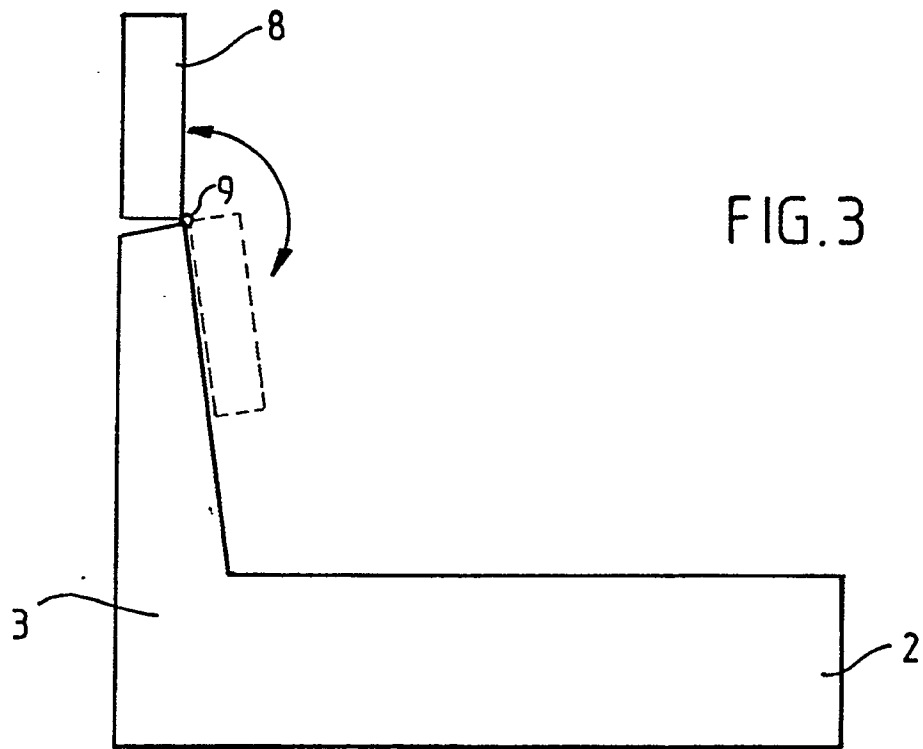
40

45

50

55





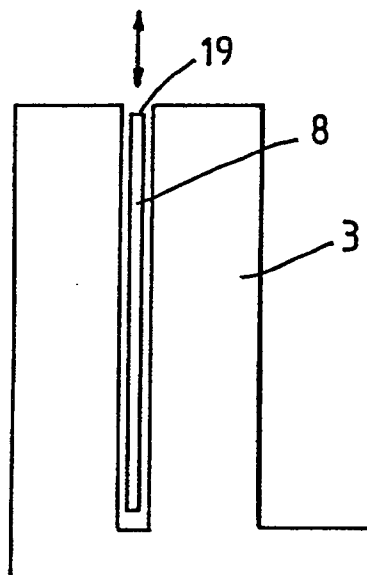
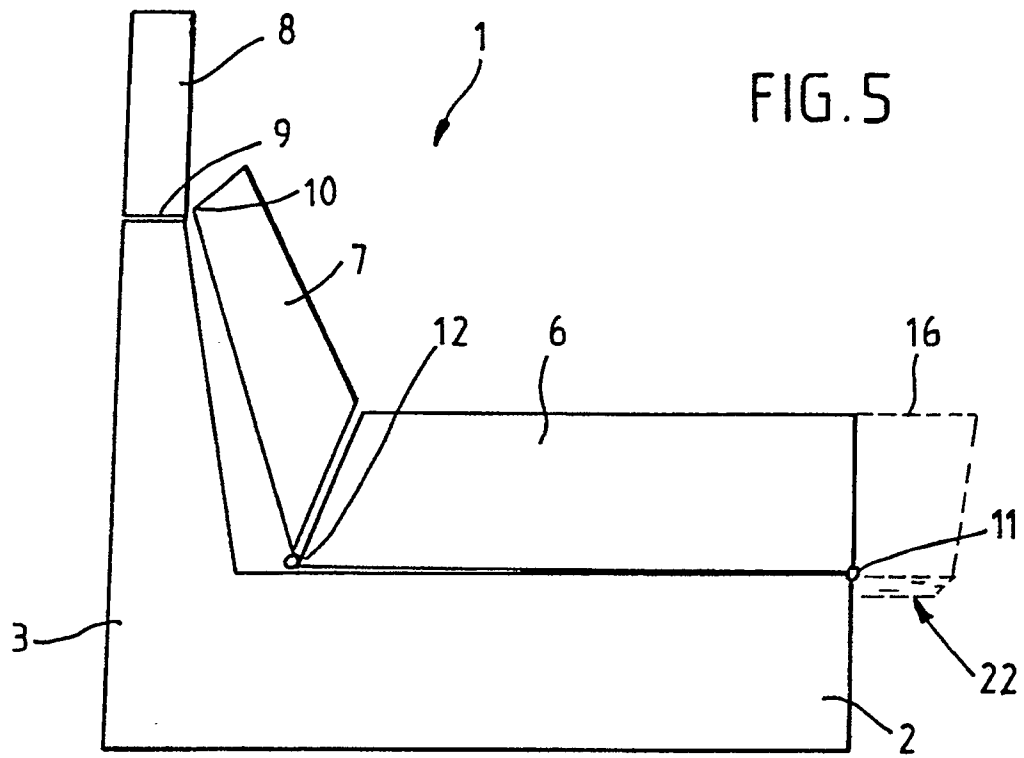


FIG. 9

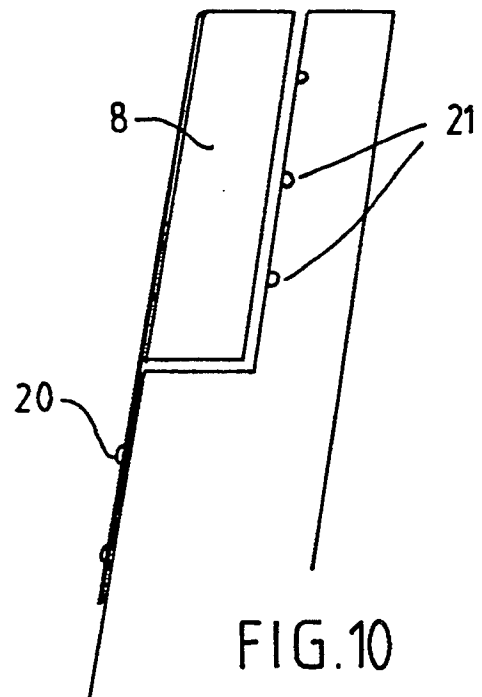
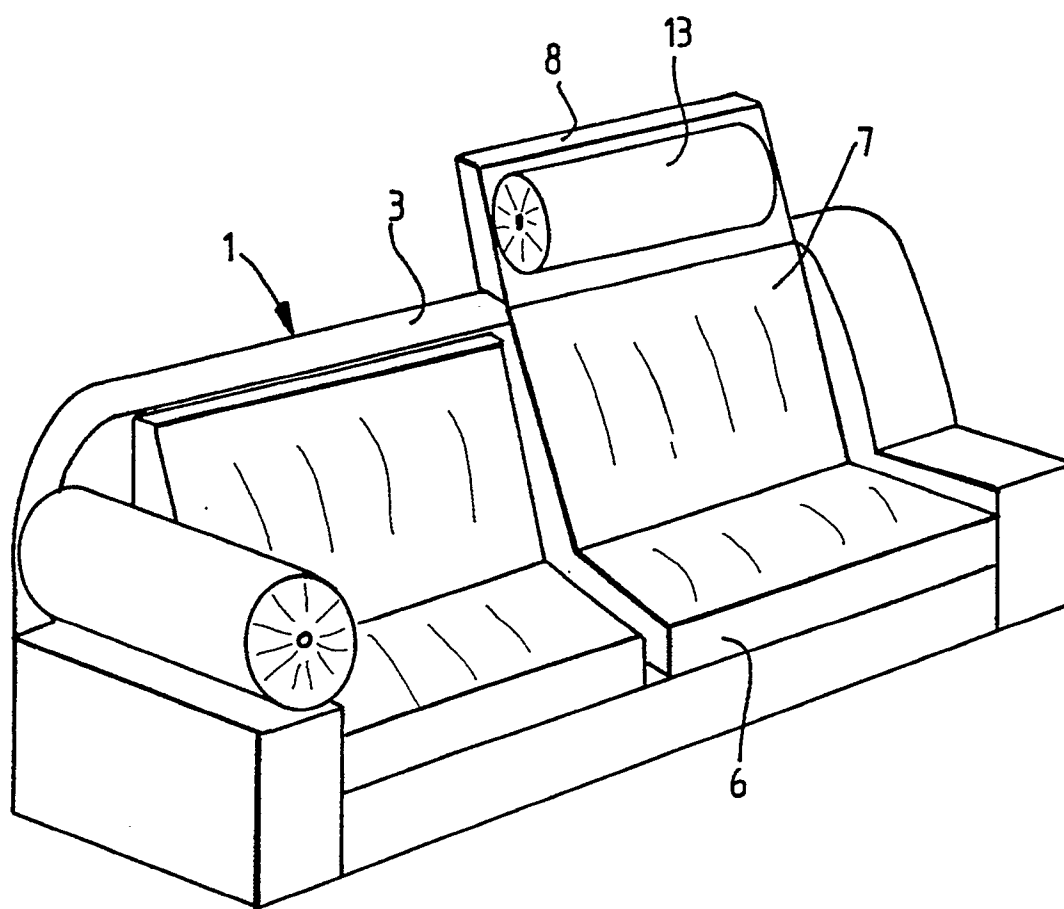
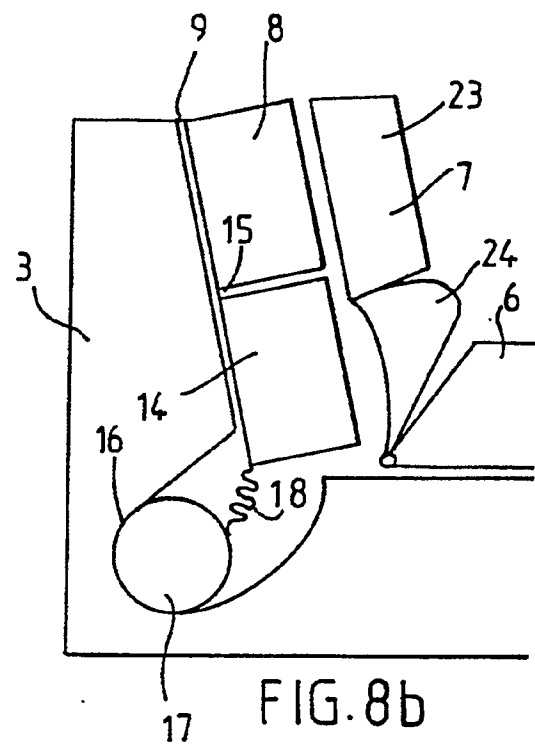
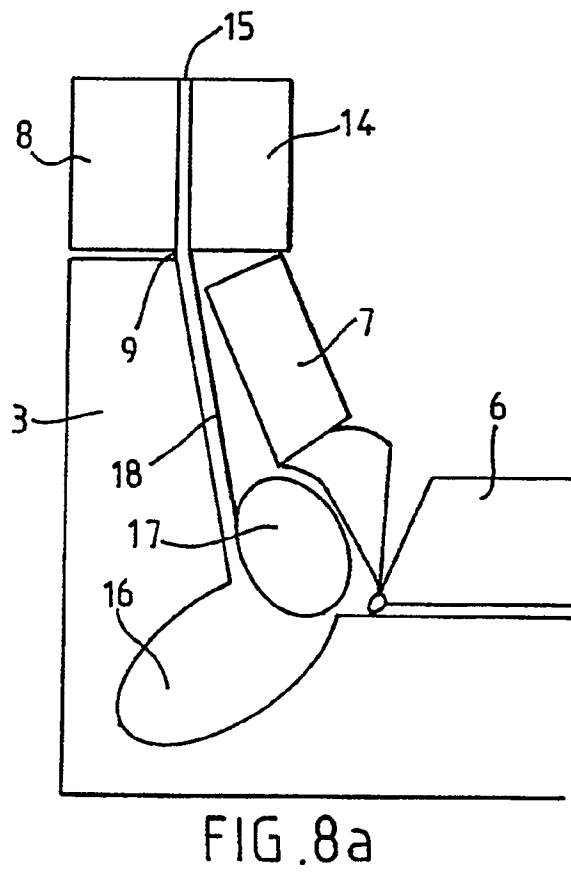
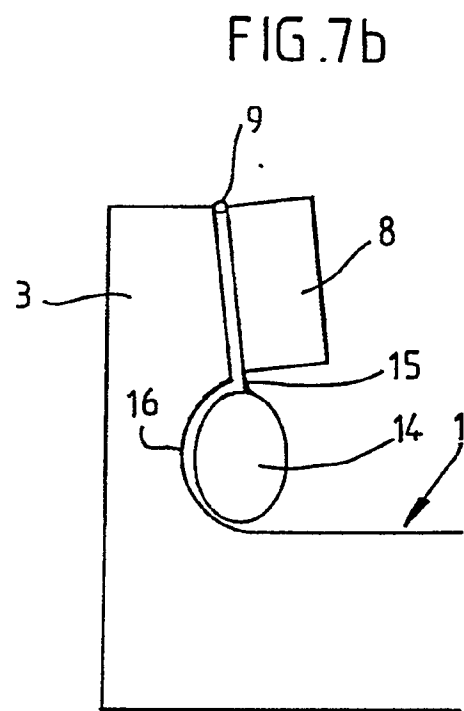
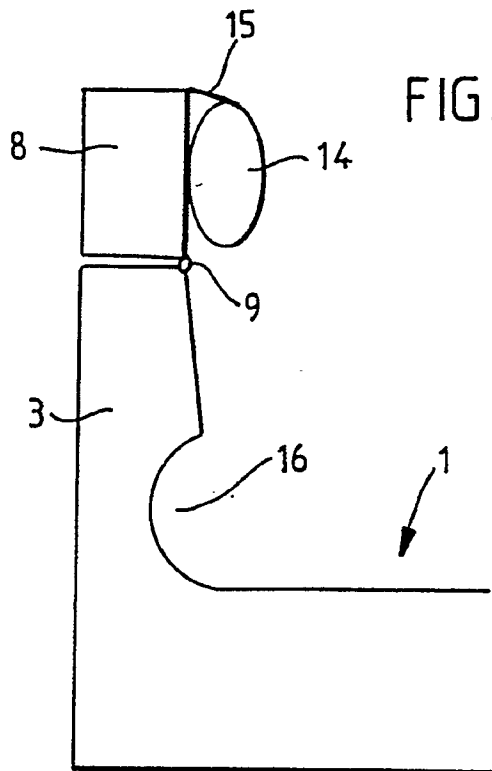


FIG. 10

FIG.6







Office européen
des brevets

RAPPORT DE RECHERCHE EUROPEENNE

Numero de la demande

EP 90 40 2659

DOCUMENTS CONSIDERES COMME PERTINENTS			
Catégorie	Citation du document avec indication, en cas de besoin, des parties pertinentes	Revendication concernée	CLASSEMENT DE LA DEMANDE (Int. Cl.5)
A	DE-A-2 932 727 (FABER) * Figure 2; colonne 4, ligne 56 - colonne 6, ligne 9 * -----	1-4,6,7	A 47 C 17/04
			DOMAINES TECHNIQUES RECHERCHES (Int. Cl.5)
			A 47 C
Le présent rapport a été établi pour toutes les revendications			
Lieu de la recherche LA HAYE		Date d'achèvement de la recherche 07-03-1991	Examinateur MYSLIWETZ W.P.
CATEGORIE DES DOCUMENTS CITES X : particulièrement pertinent à lui seul Y : particulièrement pertinent en combinaison avec un autre document de la même catégorie A : arrière-plan technologique O : divulgation non-écrite P : document intercalaire T : théorie ou principe à la base de l'invention E : document de brevet antérieur, mais publié à la date de dépôt ou après cette date D : cité dans la demande L : cité pour d'autres raisons & : membre de la même famille, document correspondant			

EPO FORM 1503 03.82 (P0402)